

OBJECTIF

- > L'APPRENTISSAGE permet de se former à un métier de manière concrète et pratique, en associant études au lycée UFA Mode professionnelle en entreprise.

1 / L'APPRENTI (IDENTIFIER UN PROFIL)

- > Agé de 15 à 25 ans, sortant d'un cycle scolaire ou d'apprentissage
- > Pour recruter : la fiche des tâches est disponible auprès de l'UFA Mode (unité de formation en apprentissage) entité du Lycée de la Mode en charge de l'apprentissage.

2 / LE CONTRAT (SE PROCURER UN MODÈLE DE CONTRAT)

- > Le contrat type est disponible en ligne (www.travail-emploi-sante.gouv.fr) ou dans les chambres Consulaires (de Commerces, de Métiers) et les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation. Salarié à part entière, l'apprenti bénéficie des mêmes droits que les autres employés (protection sociale, congés, etc...). (formulaire 10103-04)
Le contrat d'apprentissage est un vrai contrat de travail à durée déterminée. Celle-ci peut varier de 6 mois à 3 ans et peut être portée à 4 ans pour les personnes handicapées.

3 / LA FORMATION (INSCRIRE L'APPRENTI AU CFA (UFA MODE))

- > Assurez-vous que le jeune que vous souhaitez embaucher a candidaté auprès de l'UFA Mode. Dans le cas contraire, vous pourrez l'accompagner dans ses formalités d'inscription en contactant le Lycée de la Mode.
En règle générale, l'alternance est de 2 à 3 semaines au sein de l'entreprise et 2 semaines au sein de l'UFA Mode.

4 / LE TUTEUR (DÉSIGNER UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE)

- > Relais indispensable dans l'entreprise, le tuteur est responsable de l'insertion de l'apprenti, de sa formation professionnelle et de son évaluation. Il doit justifier de 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine visé par le diplôme ou être titulaire d'un diplôme équivalent et justifier de 3 ans d'expérience professionnelle. Une attestation sera à établir cf. paragraphe 6.
Le responsable pédagogique de l'apprenti sera votre lien privilégié avec l'UFA Mode.

5 / LA SIGNATURE (FINALISER LE CONTRAT)

- > Complétez les 3 parties du contrat. Une fois ce dernier signé conjointement par l'employeur, le salarié et l'UFA Mode, l'apprenti peut commencer à travailler à la date précisée dans le contrat. La date d'embauche ne peut être antérieure de plus de 3 mois, ni postérieure de plus de 2 mois au début avec une période d'essai de 2 mois du cycle de formation.

6 / L'INSCRIPTION (ENVOYER LE CONTRAT À VOTRE CHAMBRE CONSULAIRE)

- > Dans les 5 jours qui suivent la signature, adressez le contrat et toutes les pièces nécessaires à votre chambre Consulaire pour enregistrement. Les pièces complémentaires à fournir : une fiche médicale d'aptitude professionnelle et la copie des titres et diplômes du maître d'apprentissage et les justificatifs de son expérience.

7 / LA VALIDATION (RECEVOIR LA CONFIRMATION DU CONTRAT)

- > L'activité de formation et d'emploi de salarié peut commencer, le contrat sera validé et vous le recevrez par courrier. Vous avez maintenant un apprenti sous votre responsabilité, à vous de lui transmettre les valeurs et les savoir-faire de votre corps de métier.